

Chronique internationale

La formation des enseignants au Liban

Samir HOYEK
Garine Papazian ZOHRABIAN

Faculté des sciences de l'éducation
Université Saint-Joseph
Beyrouth Liban



L'enseignement privé, notamment religieux, a plus de trois siècles d'avance sur l'enseignement public, qui n'a vu le jour qu'au XX^e siècle. Aussi n'est-il pas étonnant, malgré la crise économique dont souffre le pays à la suite des multiples guerres qu'il a connues, de voir plus de *la moitié des élèves inscrits dans les établissements privés*¹.

	Public	Privé gratuit	Privé non-gr.
Elèves	36,8	12,5	50,7
Enseignants	46,6	7,2	46,2

Répartition en % des élèves et des enseignants sur les 2 secteurs public et privé (gratuit et non gratuit)

La deuxième caractéristique majeure du système éducatif libanais tient à *l'enseignement en langue étrangère des maths et des sciences*, la langue maternelle des élèves étant l'arabe. En 2004-2005, selon le *Bulletin statistique* du CRDP, près des deux tiers des élèves des trois secteurs apprenaient en français.

	Public	Privé gratuit	Privé non-gr.
L. française	69,6	62,5	60,6
L. anglaise	30,4	37,5	39,4

Répartition en % des élèves selon la langue d'enseignement

La troisième caractéristique de ce système réside dans la *séparation entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel*, qui relèvent de deux directions générales différentes.

¹ *Bulletin statistique 2004-2005* du CRDP, Ministère de l'Éducation nationale

La formation initiale

Le secteur public

À la suite de dizaines d'années de guerre et d'ingérence étrangère dans la vie politique et administrative du pays, les conditions d'embauche des enseignants du secteur public n'ont cessé de se détériorer.

En effet, jusqu'en 1979, les enseignants des lycées (enseignement secondaire) devaient être titulaires du Certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire (CAPES) délivré uniquement par la Faculté de pédagogie de l'Université libanaise au bout d'un cursus de cinq années de formation disciplinaire, pédagogique et didactique. À partir de cette époque, ladite faculté a continué à délivrer le CAPES à des étudiants qui lui arrivent portant des licences disciplinaires. Mais, en 1996, le ministère a décidé de nommer les enseignants du secondaire sur la base d'une simple session de formation d'une année suivie par les candidats porteurs de licences disciplinaires qui auraient passé le concours prévu à cet effet. Après cette session, les contrats sont signés de façon discrétionnaire. À ce jour, 4 000 enseignants du secondaire ont été embauchés de cette manière dans l'enseignement secondaire².

Jusqu'en 1985, l'État n'embauchait dans ses écoles primaires que les diplômés de ses écoles normales. Après la disparition des écoles normales, le décret no 2636 du 22 août 1985 a nommé près de 4 500 enseignants contractuels du primaire qui avaient pour simple qualification le bac suivi d'une session de formation. Même si la loi n° 442 du 29 juillet 2002 impose la licence universitaire – sans exiger une formation pédagogique particulière – comme niveau minimal pour engager des enseignants du primaire, on continue à embaucher des contractuels de manière discrétionnaire.

Le secteur privé

Pendant de très longues années, le secteur privé avait la liberté d'engager ses enseignants selon ses propres normes, le niveau minimal requis par la loi étant le bac pour le primaire et la licence pour le secondaire. Ce secteur devait donc assurer lui-même la formation de ses diplômés sans qualification pédagogique, car seuls les licenciés en sciences de l'éducation des

différentes universités du pays, les licenciés de l'Institut libanais d'éducateurs (ILE - USJ) et les diplômés des écoles de jardinières étaient réellement préparés à tenir une classe. Aussi ce secteur a-t-il vite fait de développer des structures de formation continue auxquelles nous reviendrons dans la deuxième partie. D'un autre côté, des institutions ont été créées pour satisfaire ce besoin. Des universités ont créé des cursus de CAPES³ et de *Teaching diploma*⁴, et un grand nombre de facultés ont ajouté à leur programme disciplinaire des cours de pédagogie et de didactique⁵.

Un constat alarmant

À la suite de tout ce qui précède, il n'est pas étonnant de constater que le taux d'enseignants non qualifiés est beaucoup trop élevé. Partant de l'idée qu'un enseignant ne peut être considéré qualifié s'il n'est pas titulaire d'un diplôme disciplinaire correspondant à la matière qu'il enseigne ou d'un diplôme de formation pédagogique, le Centre de recherches et de développement pédagogique (CRDP) a entrepris un recensement des enseignants qualifiés. Les résultats obtenus dans l'enseignement primaire sont effarants. En voici quelques-uns pour l'année 2003⁶ :

	Public	Privé gratuit	Privé non-gr.
L. arabe	87,5	91	80,6
L. française	80,5	97,5	87,2
Histoire	63,6	92	74,4
Sciences	81,2	75,7	57
Math	75,9	70,5	63,9
EPS	39,2	94,1	73,2

% des enseignants non qualifiés des différentes disciplines du primaire des trois secteurs

2 Voir *La stratégie de l'éducation et de l'enseignement au Liban*, Association libanaise des sciences de l'éducation (LAES), nov. 2006 (document non publié).

3 Comme à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

4 Notamment à l'Université américaine de Beyrouth (AUB).

5 Notamment les facultés de lettres et les facultés de sciences.

6 Document élaboré par le Bureau des recherches pédagogiques du CRDP mais non publié.

Il est évident que cette étude ne saurait nous faire oublier que les enseignants du complémentaire et du secondaire sont majoritairement qualifiés. De même, elle n'atténue en rien le sérieux travail de formation continue que le secteur privé a dû déployer pour former ses enseignants au point de départ non qualifiés.

La formation continue

Les organismes de formation

Trois organismes sont habilités à assurer la formation continue des enseignants du secteur public : la Faculté de pédagogie de l'Université libanaise, pour le cycle secondaire en particulier, le CRDP, pour le cycle primaire, et la Direction de l'orientation pédagogique et scolaire (DOPS) pour les deux cycles primaire et secondaire. Le premier, qui compte sur ses enseignants, fournit une formation plutôt théorique tandis que la DOPS fait intervenir des enseignants chevronnés qui ont suivi, notamment en France, des sessions de formation de formateurs.

Dans le secteur privé, deux structures indépendantes, l'une interne et l'autre externe, se chargent de la formation continue des enseignants. À l'intérieur de l'établissement, le *coordinateur de discipline*, enseignant chevronné, consacre quelques heures hebdomadaires à l'accompagnement du groupe des enseignants de sa discipline de spécialité et à la supervision de leur travail. Depuis quelques décennies déjà, les établissements appartenant à des regroupements religieux ou idéologiques (congrégations et associations religieuses, partis politiques, etc.) se sont dotés de *Bureaux pédagogiques* chargés notamment, au niveau du regroupement, de la formation continue des enseignants et des responsables pédagogiques. Le Secrétariat général des écoles catholiques au Liban (SGECL) a créé il y a quelques années un *Bureau de formation* en contact avec des organismes français de formation. Le *Centre culturel français* (CCF) propose chaque année toute une palette de formations.

Dans le but de donner une idée de l'ampleur de la formation continue, de la qualité de cette formation et du rapport qu'entretiennent avec elle les enseignants, nous nous limiterons à une seule catégorie d'enseignants, les enseignants de français du primaire⁷, et nous prendrons appui sur deux études entreprises

l'une en 2002-2004⁸ et l'autre en 2005-2006⁹. Il est à noter que c'est la catégorie d'enseignants qui profite généralement du plus grand taux de formation.

Répartition et variété des formations

Durant l'année 2004-2005, 30 608 heures/stagiaires ont été assurées aux enseignants de français du primaire par l'ensemble des organismes de formation continue, selon les proportions que voici :

	N. stages	N. H/stag.	%
CCF	39	14 823	48,4
Bur.péd.	20	7 529	24,6
DOPS +CRDP	11	4 550	14,9
SGECL	5	3 706	12,1
Total	75	30 608	100

Répartition des actions de formation sur l'ensemble des organismes de formation

On constate que les enseignants du secteur public ne profitent que de 15 % des H/stagiaires alors qu'ils représentent 48 % du total de cette catégorie d'enseignants. Ainsi, théoriquement, on peut affirmer que si l'enseignant du privé profite en moyenne de 8,01 H/stagiaire par an, son collègue du public ne profite que de 1,51 H/stagiaire.

Par ailleurs, l'analyse des intitulés et des objectifs des stages révèle que 66,9 % des H/stagiaires sont consacrées à la qualification des enseignants (leur apprendre le métier), 20,9 %, à la modernisation de leurs pratiques d'enseignement, 7,6 %, à la démocratisation de l'enseignement (remédiation, pédagogie différenciée, etc.), et seulement 4,4 %, à leur propre épanouissement personnel.

7 Nous ne comptons dans cette catégorie que les enseignants qui enseignent la langue française et non ceux qui enseignent en français. De même, nous avons exclu les enseignants du préscolaire.

8 *Représentations identitaires et rapport à la formation continue*, S. Hoyek, Lille 3, 2004 (thèse de doctorat non publiée).

9 Étape exploratoire d'une recherche entreprise par S. Hoyek pour l'ILE - USJ.

Le rapport à la formation

Les objectifs et les contenus des formations sont fixés à partir d'une analyse des besoins entreprise le plus souvent par les décideurs, c'est-à-dire les chefs d'établissement, les directeurs des organismes de formation, les coordinateurs, etc. Dans la même logique, les enseignants ne reçoivent pas d'offres de formation mais des convocations. Par ailleurs, la formation suivie ne mérite à l'enseignant ni récompense ni promotion et n'a pratiquement que très peu de répercussions sur sa pratique professionnelle puisque les responsables scolaires ne cherchent pas systématiquement à en vérifier le suivi.

On peut donc comprendre que la formation continue sous sa forme stage soit généralement perçue par les enseignants comme une obligation, d'autant plus qu'ils ont une conception « charismatique »¹⁰ de la professionnalité.

La formation des enseignants à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Saint-Joseph

Parmi les diverses institutions académiques du secteur privé formant des enseignants, la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth propose une maquette de formation initiale riche et diversifiée, où, à la formation des enseignants des cycles préscolaire, primaire, complémentaire et secondaire, viennent s'ajouter celles des orthopédagogues, des coordinateurs disciplinaires, des administrateurs scolaires, des conseillers pédagogiques et des chercheurs dans le domaine des sciences de l'éducation.

Les acteurs principaux de ces formations sont l'Institut libanais d'éducateurs, rattaché à la faculté des sciences de l'éducation et le Département des études de la même faculté.

10 Ibid.

Les formations de la faculté des sciences de l'éducation

La mission de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Saint-Joseph est de participer au développement du système éducatif libanais, à travers la professionnalisation des métiers de l'enseignement et de l'encadrement scolaire, ainsi que la formation de chercheurs dans le champ des sciences de l'éducation.

Elle a également pour mission de participer au développement de la pédagogie universitaire à l'Université Saint-Joseph.

La Faculté a été fondée en septembre 2002.

En février 2005 s'y constitue le Laboratoire de pédagogie universitaire. En septembre 2005 s'y joint l'Unité des nouvelles technologies éducatives et s'y rattache l'Institut libanais d'éducateurs (chargé de la formation des enseignants des cycles préscolaire et primaire et des orthopédagogues).

La Faculté propose six diplômes, auxquels s'ajoutent ceux de l'Institut libanais d'éducateurs :

- Une **licence d'enseignement** dans les matières reconnues par l'État libanais comme disciplines d'enseignement : langue et littérature françaises, langue et littérature arabes, langues vivantes, éducation civique, sociologie, philosophie, histoire, géographie, théâtre, arts plastiques, mathématiques, biologie/sciences de la vie et de la Terre, physique, chimie, sciences économiques, informatique.
Cette licence reçoit les détenteurs d'une licence universitaire dans une de ces disciplines, ou d'un diplôme équivalent (génie, pharmacie, médecine dentaire, laboratoire, agronomie, infirmière, sage-femme, psychologie, langue vivante, audiovisuel, archéologie, gestion et management, droit, sciences politiques, travail social).
Cette formation, pour les enseignants des cycles complémentaire et secondaire, peut être une étape du CAPES.
- Un **certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire (CAPES)** : ouvert aux détenteurs d'une licence universitaire ou d'enseignement dans une des disciplines citées ci-dessus, ou tout diplôme équivalent.

Il vise la formation des enseignants des cycles complémentaire et secondaire.

- Un **master professionnel en sciences de l'éducation, option « Gestion scolaire »** : ouvert aux détenteurs de toute licence universitaire. Il vise la formation de chefs d'établissements, de directeurs de cycles ou de sections.
- Un **master professionnel en sciences de l'éducation, option « Coordination disciplinaire et conseil pédagogique »** : ouvert aux détenteurs d'un CAPES ou d'une licence universitaire dans une des matières reconnues par l'État libanais comme discipline d'enseignement, ou d'un diplôme équivalent. Il vise la formation de coordinateurs de matières et de conseillers pédagogiques.
- Un **master recherche en sciences de l'éducation**, ouvert aux détenteurs de toute licence universitaire. Il vise la formation de futurs chercheurs en sciences de l'éducation et ouvre la voie à l'inscription au doctorat.
- Un **doctorat en sciences de l'éducation**, ouvert aux détenteurs d'un master en sciences de l'éducation, ou tout diplôme équivalent. Il vise la formation de chercheurs en sciences de l'éducation.

L'institut libanais d'éducateurs (ILE)

L'historique de l'ILE dessine un parcours particulier. D'une « École libanaise d'éducatrices » proposant une formation pédagogique et plutôt technique, en 50 ans, l'Institut est devenu une institution universitaire. L'Institut est actuellement reconnu pour sa formation académique, basée sur les savoirs tant théoriques que pratiques et la formation continue qu'elle propose aux professionnels du terrain. Il est un lieu de professionnalisation mais aussi de recherche, un espace de réflexion sur la pratique et de pratiques réflexives.

Nous tenterons de vous présenter ci-dessous la formation des enseignants à l'ILE aujourd'hui.

L'Institut intervient dans le champ de l'enseignement régulier et de l'orthopédagogie, dans les cycles préscolaire et primaire pour :

- former des enseignants, des coordinateurs et des orthopédagogues;
- former des chercheurs;
- fournir le complément de formation nécessaire aux professionnels du domaine éducatif;
- promouvoir la formation dans les centres universitaires régionaux;
- assurer une présence sur les scènes libanaise, régionale et internationale dans le cadre de la formation, des échanges, de la recherche et des publications.

Il assure à cet effet différentes catégories de formation :

- La formation initiale pour l'obtention d'une licence universitaire en sciences de l'éducation;
- La formation supérieure pour la spécialisation et l'obtention d'un master professionnel ou d'un master recherche en sciences de l'éducation;
- La formation permanente destinée aux professionnels de l'éducation.

I. La formation initiale

1.1 L'organisation des études

Depuis septembre 2003, l'ILE suit l'université et applique le système de crédits européen (ECTS – European Credit Transfer System). Ce système a des attraits :

- Le régime des études est adapté au rythme de chacun et prévoit des passerelles entre les diverses formations;
- Les crédits sont capitalisables, toute matière validée est définitivement acquise. Les crédits sont transférables dans les universités européennes liées à l'USJ par une convention;
- La scolarité est fixée selon le nombre de crédits suivis avec la possibilité d'accepter des études à temps partiel.

Actuellement, l'année universitaire est composée de 28 semaines réparties sur deux semestres, à raison de 3 à 4,5 heures de cours/jour.

Le programme comporte des enseignements théoriques et techniques ainsi que des stages.

Il est composé de matières obligatoires disciplinaires (75 %), de matières optionnelles fermées (20 %) et optionnelles ouvertes (5 %).

La formation initiale se résume en sept cursus donnant lieu à l'obtention de divers diplômes :

1. Licence en sciences de l'éducation (180 crédits)
Options : Éducation préscolaire et primaire
Orthopédagogie
2. Licence d'enseignement en sciences de l'éducation (30 crédits après la licence, en 2 semestres)
Options : Éducation préscolaire et primaire
Orthopédagogie
3. Master professionnel en sciences de l'éducation (120 crédits après la licence)
Options : Éducation préscolaire et primaire
Orthopédagogie
4. Master recherche en sciences de l'éducation (120 crédits après la licence)
Option : Orthopédagogie

1.2 La formation des enseignants du préscolaire et primaire

La formation des enseignants du préscolaire et primaire en licence propose un enseignement polyvalent et un renforcement disciplinaire : langue arabe et sciences sociales, langue française, mathématiques et sciences.

Objectifs

L'éducation préscolaire et primaire vise le développement global de l'enfant jusqu'à l'âge de 12 ans, par le biais des apprentissages scolaires, sociaux, artistiques ou corporels. Alliant les réformes pédagogiques au projet d'enseignement, de recherche et de formation, elle œuvre pour la formation de la personne qui enseigne et de celle qui apprend.

Programme

Le programme de la licence d'enseignement s'organise autour de 5 axes fondamentaux.

Les enseignements disciplinaires visent la maîtrise des disciplines et de leurs didactiques : français, arabe, mathématiques, sciences, sciences sociales, technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, éducation physique et sportive, arts.

Les enseignements de pédagogie et de psychologie permettent la connaissance de l'organisation des apprentissages et celle du développement psychique de l'individu et des groupes.

Les enseignements de sociologie et de psychosociologie sensibilisent l'étudiant au contexte culturel, historique, social et structurel qui forme l'environnement de toute action ou structure éducative.

La formation par la pratique s'étale sur les trois années de la licence universitaire. Les stages sont des lieux de découverte, d'interactions et d'autoformation. Leur visée est tridimensionnelle : professionnelle, académique et personnelle.

Les enseignements artistiques et culturels contribuent au développement de la créativité de l'étudiant et à leur investissement dans les enseignements de base.

Les enseignements d'outillages académiques apportent le complément nécessaire à toute formation globale.

1.3 La formation des orthopédagogues

La formation des orthopédagogues en licence propose un enseignement régulier polyvalent pour le préscolaire et le premier cycle du primaire avec un enseignement spécialisé pour la prise en charge orthopédagogique des enfants à besoins éducatifs particuliers (incapacité intellectuelle, déficiences sensorielles, troubles envahissants du développement, troubles d'apprentissage scolaire, incapacités motrices et neurologiques et inadaptations scolaires).

Objectifs

Cette formation vise à former des orthopédagogues capables :

- de diagnostiquer les capacités et les besoins des élèves ayant des difficultés ou une déficience;
- d'élaborer des plans d'intervention personnalisée (PIP) adaptés et personnalisés;
- d'établir une relation de confiance, de guider, motiver et servir de médiateur auprès des apprenants;
- dans une situation d'enseignement/ apprentissage :
 - de planifier et organiser l'intervention
 - d'assurer les conditions optimales de l'apprentissage et d'utiliser toutes les ressources du milieu
 - de concevoir et adapter des outils, des supports pédagogiques
 - de gérer les situations d'apprentissage
 - d'évaluer la progression des apprentissages et le degré d'atteinte des objectifs

Programme

Le programme s'organise autour de 5 axes.

Enseignements disciplinaires : Connaître les troubles et les déficiences, acquérir des techniques et des savoirs propres à l'intervention éducationnelle adaptée collective ou individuelle.

Enseignements de pédagogie et de psychologie : Connaître le développement psychique de l'individu et du groupe, connaître le fondement et les conditions de l'apprentissage.

Enseignements de sociologie et de psychosociologie : Se familiariser avec les contextes culturel, historique, social et structurel, saisir l'importance d'inscrire l'intervention éducationnelle dans l'environnement socioculturel.

Initiation artistique : Développer la créativité, repérer les pistes d'investissement de l'art au service de l'intervention éducationnelle.

Formation par la pratique : Établir une relation avec les bénéficiaires de l'intervention pédagogique, se sensibiliser avec les lieux de pratique, expérimenter l'intervention éducationnelle d'une manière progressive et ciblée, construire son identité professionnelle et acquérir une éthique professionnelle.

1.4 Les masters

Les masters professionnels à l'ILE forment des experts professionnels dans différents domaines de

l'orthopédagogie (déficiences visuelle, auditive, intellectuelle et d'origine neurologique, troubles d'apprentissage scolaire, intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques) et de l'éducation préscolaire et primaire (remédiation scolaire – pédagogique et disciplinaire – et encadrement pédagogique).

Les masters recherche forment de futurs chercheurs et académiciens dans le domaine de l'orthopédagogie (ILE) et de l'éducation préscolaire et primaire (Faculté des sciences de l'éducation).

II. La formation continue ou permanente

L'ILE offre aux professionnels de l'éducation différentes formations diplômantes ou qualifiantes. Le programme, mis à jour au début de chaque année universitaire, est disponible au secrétariat de l'Institut et sur le site de l'USJ. L'Institut propose : un DU en encadrement pédagogique et un autre en formation de maître de stage, des sessions de formation dans ses propres locaux, des séminaires spécifiques dans les établissements éducatifs qui le demandent.

III. Perspectives d'avenir

Le rattachement de l'Institut libanais d'éducateurs à la Faculté des sciences de l'éducation en septembre 2005, à la veille de son 50^e anniversaire, vient marquer une nouvelle étape dans l'histoire de l'ILE.

L'ILE a pour objectifs l'amélioration et l'optimisation de sa formation, et sa contribution aux progrès dans le domaine de l'éducation de l'enfance au Liban.

Ainsi, différentes perspectives sont envisagées pour l'avenir :

- a) Le développement de la recherche dans les domaines de l'orthopédagogie, de l'enseignement au préscolaire et au primaire, et de l'éducation de l'enfant en général en vue de la production de savoirs spécialisés et d'une meilleure connaissance de ces domaines au Liban, ainsi que la valorisation de ces recherches;
- b) La conception et la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement ordinaire et spécialisé;

- c) La création d'un Centre d'expertise et de diagnostic en orthopédagogie afin de répondre aux sollicitations de plus en plus fréquentes du terrain : des écoles ayant des projets ou des programmes d'intégration scolaire d'enfants à besoins spécifiques, des institutions spécialisées, des associations de parents d'enfants à besoins spécifiques, des individus;
- d) Le développement des masters professionnels, de l'analyse de pratiques pédagogiques en vue d'une meilleure articulation entre la formation théorique et la formation pratique des étudiants de l'ILE;
- e) La formation continue des enseignants du préscolaire et du primaire et des orthopédagogues;
- f) La promotion, la valorisation et le développement de l'orthopédagogie;
- g) La participation au développement de la citoyenneté dans le pays, et ceci, à travers des colloques, conférences et publications (collection pour enfants sur l'éducation citoyenne, qui débute en 2007 avec le premier numéro, *Éducation à la tolérance*);
- h) Le développement des TICE et leur utilisation pour le suivi du travail personnel des étudiants, la réflexion pédagogique, la conception et le partage d'outils et, éventuellement, l'enseignement à distance.

Conclusion

La formation des enseignants au Liban présente des particularités et des inégalités (secteurs public et privé assez différents).

La singularité de la formation des enseignants à l'Université Saint-Joseph réside dans ses programmes de formation initiale. En effet, l'ILE est une des rares institutions académiques proposant la formation des enseignants du préscolaire et primaire et celle des orthopédagogues avec deux niveaux (bac + 3 et bac + 5), menant à des projets de recherche dans ces deux domaines.